



Ville de Draguignan

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS
PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL À L'OCCASION DE SA RÉUNION
DU JEUDI 17 DÉCEMBRE 2020**

À sept-huit heures, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sans public, en salle des Cordeliers en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

Afin d'en satisfaire le caractère public, cette séance a été retransmise en direct par voie électronique.

À noter que la loi du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, permet de fixer le quorum au tiers de l'effectif présent et à chaque élu de détenir deux pouvoirs au lieu d'un actuellement.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, SOPHIE DUFOUR, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, JEAN-YVES FORT, BRIGITTE DUBOUIS, HUGUES BONNET, SYLVIE FRANÇIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, STÉPHAN CÉRET, LISA CHAUVIN, BERNARD BONNABEL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, BRUNO SCRIVO, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, ÉVELYNE LORCET, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, JEAN-DANIEL SANTONI, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, CAMILLE DIQUELOU, CHRISTELLE VERNERT LENORMAND

PROCURATIONS :

GRÉGORY LOEW à BRUNO SCRIVO, MARIE-CHRISTINE GUIOL à LISA CHAUVIN, ANNE-MARIE COLOMBANI à JEAN-PIERRE SOUZA, LAURELINE AUBOURG BASTIANI à RICHARD TYLINSKI, RENÉ DIES à JEAN-BERNARD MIGLIOLI, MATHIEU WERTH à CHRISTINE VILLELONGUE

ABSENTS :

PHILIPPE SCHRECK

Secrétaire de Séance : DANIELLE ADOUX COPIN

Publié le : 18/12/2020

- Monsieur le Maire déclare la séance ouverte,

- Passant à l'examen de l'ordre du jour,

2020-176 - Délégation de compétences au Maire au titre de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales pour la période du 6 novembre au 2 décembre 2020

Rapporteur : RICHARD STRAMBIO

Le Conseil Municipal,

- prend acte des décisions prises par Monsieur Richard STRAMBIO, Maire de Draguignan, au cours de la période allant du 6 novembre 2020 au 2 décembre 2020, en vertu de la délégation de compétences qui lui a été accordée par l'assemblée délibérante par délibération n° 2020-031 du 11 juin 2020 conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

2020-177 - Désignation des représentants de la Commune à la commission locale de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine

Rapporteur : DANIELLE ADOUX COPIN

Le Conseil Municipal,

Par 32 voix Pour,

Par 6 Contre (Mesdames et Messieurs Jean-Daniel SANTONI, René DIES, Christine VILLELONGUE, Jean-Bernard MIGLIOLI, Camille DIQUELOU, Mathieu WERTH),

- abroge la délibération n° 2016-002 en date du 26 janvier 2016 ;
- désigne les représentants de la Commune au sein de la Commission Locale de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine comme suit :
 - Monsieur le Maire ;
 - Madame PRÉMOSELLI, Première Adjointe ;
 - Madame DUFOUR, Troisième Adjointe ;
 - Monsieur BONNET, Huitième Adjoint ;
 - Madame FRANCCIN, Neuvième Adjointe ;
 - Madame ADOUX COPIN, Onzième Adjointe
 - Madame CHAUVIN, Treizième Adjointe ;
 - Monsieur PONTE, Conseiller Municipal ;
- dit que, outre la composition des représentants de la commune à la CLAVAP, les autres dispositions de la délibération n° 2014-109 en date 25 juillet 2014 demeurent inchangées.

2020-178- Acquisition d'un ancien moulin dépendant de deux immeubles cadastrés section AB n° 42 et 43 sis 9 rue de l'Observance et à l'angle du 11 rue de l'Observance et de la rue des Moulins

Rapporteur : RICHARD STRAMBIO

Le Conseil Municipal,

À L'UNANIMITÉ

- approuve l'acquisition amiable d'un ancien moulin dépendant de deux immeubles cadastrés section AB n° 42 et 43 sis 9 rue de l'Observance et à l'angle du 11 rue de l'Observance et de la rue des Moulins, au prix net vendeur de 37 000 € ;
- autorise Monsieur le Maire représentant la commune de Draguignan à signer l'acte notarié d'acquisition ainsi que tout acte afférent à cette opération.

2020-179 - Acquisition de la chapelle dépendant de l'emprise de l'ancien couvent des Capucins cadastrée section AT n° 338p sis 65 boulevard Joseph Collomp

Rapporteur : RICHARD STRAMBIO

Le Conseil Municipal,
À L'UNANIMITÉ

- approuve l'acquisition amiable de la chapelle dépendant de l'emprise de l'ancien couvent des Capucins cadastrée section AT n° 338p sis 65 boulevard Joseph Collomp, au prix hors taxes de 54 320 € ;
- autorise Monsieur le Maire représentant la commune de Draguignan, légalement habilité en vertu des dispositions de l'article L. 1311-13 du Code général des collectivités territoriales, à signer l'acte notarié d'acquisition ainsi que tout acte afférent à cette opération.

2020-180 - Échange de biens immobiliers sis lieudit La Foux entre la Commune et Madame et Monsieur THEY Alexandre

Rapporteur : CHRISTINE PRÉMOSELLI

Le Conseil Municipal,
À L'UNANIMITÉ

- approuve l'échange avec soulte à la charge de M. et Mme THEY entre M. et Mme THEY et la commune de Draguignan ;
- autorise Monsieur le Maire, conformément à l'article L. 1311-13 du Code général des collectivités territoriales, à signer l'acte administratif d'échange ainsi que tout acte afférent à cette opération.

2020-181 - Adhésion de la Commune au réseau Micro-folie

Rapporteur : HUGUES BONNET

Le Conseil Municipal,
À L'UNANIMITÉ

- approuve la charte d'adhésion de la Commune au réseau « micro-folie » ;
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite charte et tout document afférent.

2020-182 - Convention d'objectifs entre la Commune, « Ville Porte du Verdon », et le Syndicat mixte du Parc Naturel du Verdon

Rapporteur : SYLVIANE NERVI SITA

Le Conseil Municipal,
À L'UNANIMITÉ

- approuve les termes de la convention d'objectifs à intervenir entre la commune de Draguignan, « Ville Porte du Verdon » et le Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional du Verdon ;
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout acte y afférent.

2020-183 - Adhésion de la Commune au régime d'assurance chômage

Rapporteur : RICHARD STRAMBIO

Le Conseil Municipal,
À L'UNANIMITÉ

- adhère au régime d'assurance chômage à intervenir entre la Commune et l'URSSAF Provence-Alpes-Côte-D'azur ;
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'adhésion et tout acte y afférent.

2020-184 -Convention avec l'OGEC Sainte-Marthe portant participation de la Commune

Rapporteur : BRIGITTE DUBOUIS

Le Conseil Municipal,
Par 37 voix Pour,
Par 1 Abstention (Monsieur Bernard BONNABEL),
À L'UNANIMITÉ

- approuve les termes de la convention de participation aux frais de fonctionnement passée entre la commune de Draguignan et l'École primaire privée Sainte-Marthe ;
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ;
- dit que les dépenses correspondantes seront inscrites au chapitre 65, article 6558 du budget principal de l'exercice 2021.

2020 -185- Convention financière entre la Commune et Dracénie Provence Verdon agglomération pour la création d'un bassin de rétention enterré sous le boulevard Léon Blum et le renouvellement d'un réseau d'eau potable chemin des Cassaires

Rapporteur : BRUNO SCRIVO

Le Conseil Municipal,
À L'UNANIMITÉ

- approuve les termes de la convention à intervenir entre la Commune et Dracénie Provence Verdon agglomération pour la création d'un bassin de rétention enterré sur le boulevard Léon Blum et le renouvellement d'une canalisation d'eau potable ;
- autorise Madame Christine PRÉMOSELLI en sa qualité de première adjointe au Maire à signer ladite convention ainsi que tout acte y afférent.

2020 – 186- Budget annexe de l'eau : reversement de l'excédent à Dracénie Provence Verdon agglomération

Rapporteur : FRANÇOIS GIBAUD

Le Conseil Municipal,
À L'UNANIMITÉ

- approuve le reversement intégralement de l'excédent de 544 513,02 € du budget annexe de l'eau constaté au compte administratif 2019 à Dracénie Provence Verdon agglomération.

2020-187 - Budget annexe de l'assainissement : reversement de l'excédent à Dracénie Provence Verdon agglomération

Rapporteur : FRANÇOIS GIBAUD

Le Conseil Municipal,
À L'UNANIMITÉ

- approuve le reversement intégralement de l'excédent de 641 889,49 € du budget annexe de l'assainissement constaté au compte administratif 2019 à Dracénie Provence Verdon agglomération.

2020-188 - Admission en non-valeur n° 2 : exercice 2020

Rapporteur : FRANÇOIS GIBAUD

Le Conseil Municipal,
À L'UNANIMITÉ

- émet un avis favorable à l'admission en non-valeur au vu de l'état n° 4676990233 produit par le Comptable Public, dont le solde se traduira par un mandat à l'article 6541 du budget concerné.

2020-189 - Admission en créances éteintes n° 1 : exercice 2020

Rapporteur : FRANÇOIS GIBAUD

Le Conseil Municipal,
À L'UNANIMITÉ

- émet un avis favorable à l'admission en créances éteintes au vu de l'état n° 4694510833 produit par le Comptable Public, dont le solde se traduira par un mandat à l'article 6542 du budget concerné.

2020-190 - Projets d'investissement et Action Cœur de Ville : approbation des plans de financement

Rapporteur : FRANÇOIS GIBAUD

Le Conseil Municipal,
Par 32 voix Pour,

Par 6 Abstentions (Mesdames et Messieurs Jean-Daniel SANTONI, René DIES, Christine VILLELONGUE, Jean-Bernard MIGLIOLI, Camille DIQUELOU, Mathieu WERTH),

À L'UNANIMITÉ

- approuve les plans de financement des études et actions telles qu'elles figurent dans le tableau ci-dessous :

	Montant action	Subventions	Autofinancement
Étude technique, juridique et financière en vue de réaliser un programme de travaux de rénovation énergétique du patrimoine bâti de la ville de Draguignan	94 987,20 €	47 493,60 €	47 493,60 €
Étude d'une stratégie numérique pour la ville et le territoire dite « smart city »	80 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
Rénovation énergétique du Centre Collomp	887 816,00 €	355 126,00 €	532 690,00 €
Aménagement d'une piste cyclable Boulevard Léon Blum	54 709,00 €	21 884,00 €	32 825,00 €

Un poste dédié au dispositif « Action Cœur de Ville » : directeur de projet	80 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
Un poste dédié au dispositif « Action Cœur de Ville » : manager du commerce	40 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €

- prend acte des demandes de subvention faites par monsieur le Maire par décision municipale ;
- autorise Monsieur le Maire à signer toute convention à intervenir et tout acte y afférent.

2020-191 - Budget principal de la Commune: budget primitif de l'exercice 2021

Rapporteur : FRANÇOIS GIBAUD

Le Conseil Municipal,

Par 32 voix Pour,

Par 6 Contre (Mesdames et Messieurs Jean-Daniel SANTONI, René DIES, Christine VILLELONGUE, Jean-Bernard MIGLIOLI, Camille DIQUELOU, Mathieu WERTH),

- adopte, par chapitre, le budget primitif du budget principal de la Commune pour l'exercice 2021, comme suit :

EXERCICE 2021	DÉPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	43 056 330	43 056 330
SECTION D'INVESTISSEMENT	16 357 598	16 357 598
TOTAL	59 413 928	59 413 928

2020-192 - Convention entre la Commune et l'ANTAI portant mise en œuvre du forfait stationnement

Rapporteur : RICHARD STRAMBIO

Le Conseil Municipal,

À L'UNANIMITÉ

- approuve les termes de la convention à intervenir entre la commune de Draguignan et l'ANTAI relative à la mise en œuvre du forfait de post-stationnement ;
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent.

2020-193 - Budget primitif de la Régie Municipale des Parkings Dracénois de l'exercice 2021

Rapporteur : RICHARD STRAMBIO

Le Conseil Municipal,

Par 32 voix Pour,

Par 6 Abstentions (Mesdames et Messieurs Jean-Daniel SANTONI, René DIES, Christine VILLELONGUE, Jean-Bernard MIGLIOLI, Camille DIQUELOU, Mathieu WERTH),

À L'UNANIMITÉ

- adopte, par chapitre, le budget primitif de la Régie Municipale des Parkings Dracénois pour l'exercice 2021, comme suit :

EXERCICE 2021	DÉPENSES en €	RECETTES en €
SECTION D'EXPLOITATION	850 000	850 000
SECTION D'INVESTISSEMENT	1 928 000	1 928 000
TOTAL	2 778 000	2 778 000

2020-194 - Rapport d'activité de Dracénie Provence Verdon agglomération : exercice 2019

Rapporteur : RICHARD STRAMBIO

Le Conseil Municipal,

- prend acte du rapport d'activité de l'exercice 2019 de Dracénie Provence Verdon agglomération.

2020-195 - Renouvellement de la convention portant gestion des eaux pluviales urbaines entre la Commune et Dracénie Provence Verdon agglomération pour l'année 2021

Rapporteur : RICHARD STRAMBIO

Le Conseil Municipal,

À L'UNANIMITÉ

- approuve le renouvellement, pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2021, de la convention de gestion sur la gestion des eaux pluviales urbaines, conclue entre la commune de Draguignan et Dracénie Provence Verdon agglomération ;
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout acte y afférent.

Fin de séance : 19 h 10

À Draguignan, le 17 décembre 2020.

Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan
Président de Dracénie Provence Verdon agglomération